

# ES CARANTEC-HENVIC PAOTRED ROSKO ROSCOFF



## Fiche Technique

Carantec – Stade Jean Madec – Dimanche 20 mai 2018 – 15h30

ES Carantec-Henvic – Paotred Rosko Roscoff = 4 – 3 (1-0 / 1-1 / 2-1 / 3-1 / 3-2 / 4-2 / 4-3)

## Composition des équipes

**ES Carantec-Henvic** : Guillaume Créach, Alexandre Belin, Sébastien Le Bonhomme, Vincent L'Hour, Antoine Aignel, Florian Henry (capitaine) William Mauguen, Nicolas Pouliquen, Nicolas Eliès, Alban Le Roux, Charly Thos, Ewen Rivoal, Jérémy Le Guen et Yann David – **Entraîneur et dirigeant** : Gaëtan Guinamant, Loïc Mauguen

**Paotred Rosko Roscoff** : Benoît Lacloche, Jean-Sébastien Mouès, Quentin Crenn, Yann Cren, Brioux Dagorn, Nicolas Prigent, Maxime Bachmann, Julien Sévère (capitaine) Benoît Prigent, Benoît Milin (entraîneur) Antoine Fichaut, Yann Philippe, Boris Piskov et Brieg Choquer

**Arbitre central** : Charles Klughertz **assisté de** Christian Clédic (ESCH) et de Julien Cornec (Paotred Rosko)

**Buteurs** : ESCH = W. Mauguen (3) C. Thos (1 sp) Paotred Rosko = B. Prigent (2) J-S Mouès (1)



L'ÉQUIPE DE L'ES CARANTEC-HENVIC lors de l'ultime rencontre du dimanche 20 mai 2018  
Avec debout à gauche Jérôme VOLPEI (Président) et Gaëtan GUINAMANT (entraîneur)

**L'ES CARANTEC-HENVIC en jaune et le  
PAOTRED ROSKO ROSCOFF en bleu posant  
avec les jeunes pousses du club avant la rencontre**



**Les jeunes pousses de l'ES CARANTEC-HENVIC  
posant fièrement avec leurs aînés en attendant leur tour...**



**De g à dr. Jérôme VOLPEI, William MAUGUEN (auteur d'un Triplé !)  
Charly THOS (auteur d'un but SP) et Gaëtan GUINAMANT (entraîneur)**



**HAIE D'HONNEUR AUX CHAMPIONS DU GROUPE**





**HAIE D'HONNEUR AUX CHAMPIONS DU GROUPE**





**3 bouteilles en clin d'oeil au triplé de William MAUGUEN (à g de la mascotte) mais aussi pour arroser la victoire 4 - 3 face au PAOTRED ROSKO ROSCOFF et surtout la montée en R3**



**Au centre Jérôme VOLPEI (Président) encadré des deux co-entraîneurs A gauche Florian HENRY et à dr. Gaëtan GUINAMANT**





**Jérôme VOLPEI (Président de l'ES CARANTEC-HENVIC) venant de remettre un Chèque de 500 € à Maxime COMBOT papa de Glen entouré de quelques jeunes pousses du club**

#### **Jérôme VOLPEI**

« Philippe Morizur et Yohan Quéméner joueurs du club, sont amis avec Maxime le papa du jeune Glen. Après une discussion j'ai été sollicité afin de voir comment nous pouvions aider l'Association à récolter des fonds pour son futur fauteuil roulant. Au sein du club nous avons étudié de quelle manière y apporter notre contribution et cela s'est concrétisé par la remise d'un chèque d'un montant de 500 € que j'ai eu l'honneur de remettre à Maxime, papa de Glen avant notre dernière rencontre face au Paotred Rosko Roscoff. Cette somme émane d'une grande partie de la recette faite lors de notre rencontre face à l'AG Plouvorn C »

**L'Association « GLEN and CO »** a vu le jour en décembre 2017 afin de sensibiliser un maximum de personnes sur la situation de Glen. Ce petit garçon, âgé de 7 ans, souffre, à cause d'un accident survenu à sa naissance, d'un polyhandicap et de crises d'épilepsie. Depuis il ne parle pas et ne marche pas. Son papa, Maxime, a dû arrêter de travailler pour s'occuper de lui à plein temps et ses proches ont donc décidé de créer cette association pour subvenir à ses besoins, en apportant une aide morale et financière. La présidente est Carole Le Sann, tante de Glen et sœur de sa maman. Françoise Combout (maman de Maxime et mamie de Glen) en est la secrétaire, Chantal Chelet (vice-présidente) et Roger Guillou (trésorier)

J'invite tous les clubs qui souhaiteraient venir en aide à cette Association et à travers celle-ci à Glen et sa famille d'en prendre plus ample connaissance à l'aide des liens qui suivent **et vous pouvez également contacter la présidente de l'Association Carole LE SANN au 07 62 56 09 91 ou Maxime COMBOT (papa de Glen) au 06 11 48 94 53**

Sans oublier la page Facebook de l'Association : <https://www.facebook.com/glenetcompagnie>

**Un Grand Bravo à L'ES Carantec-Henvic pour son soutien à cette Association et que Jérôme VOLPEI son président vous invite à en faire autant**

## **LES DIFFERENTES MANIFESTATIONS**

**Match de basket a Plougoulm :** <http://www.letelegramme.fr/finistere/plougoulm/basket-les-supporters-ont-soutenu-glen-09-04-2018-11920116.php>

**Match de foot à Carantec :**

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10156575034982262&set=p.10156575034982262&type=3&theater>

**Opération Bol de riz à Henvic :** [http://www.letelegramme.fr/finistere/henvic/sainte-juvelte-operation-bol-de-riz-a-l-ecole-27-04-201811942130.php?share\\_auth=1c31656c065a292f40c39775f53465a2#MVKLMs7urj5mlIbl.01](http://www.letelegramme.fr/finistere/henvic/sainte-juvelte-operation-bol-de-riz-a-l-ecole-27-04-201811942130.php?share_auth=1c31656c065a292f40c39775f53465a2#MVKLMs7urj5mlIbl.01)

**Collecte de journaux avec les Deuches du Bout du monde :**

<http://www.letelegramme.fr/finistere/cleder/2-cv-week-end-de-passion-et-de-solidarite-03-05-2018-11947657.php#XWkclkPSqxvfegzm.99>

**Et différentes remises de chèques par des commerces ou communes**

**Une cagnotte LEETCHI**



# L'ESCH EN R3



## Pour la A c'est la montée

Le travail de Gaetan Guinamant et de Florian Henry a payé et l'effectif de l'entente sors du lot.

Une montée certifiée lors de l'avant dernier match de la saison. un match emporté 3 à 2 contre le S.C. Morlaix dans cette fameuse arène de coatserho. « C'est grâce au jeu de la barre » dirons les uns, « c'est un travail de toute une saison » dirons les autres, mais en tout cas le résultat est là et ça fait bien plaisir.

### Elisez le bénévole de l'année:

1

**MICHELE**

Elle gère le bar comme personne

#UNCAFEMICHELE'STP

2

**LOULOU**

Il a toujours le sourire et une petite histoire à raconter aux entrées

#ONREPLITLACAISSE

3

**GILBERT**

Il a la vitesse de pointe d'un rafale et un oeil de lynx

#CHEFDEGARE



### Jean contour vogue vers TAHITI

Sa patte gauche et sa science du placement nous manquent. Mais que dire à ce jeune loup parti en quête d'aventure?

### Georges fait la gueule

Ecarté du recup' ferraille du week end dernier c'était la soupe à la grimace au Central.



### « Je pense faire de l'athlé pour progresser et viser la R3 »

Thibault Lefevre critiqué pour sa pointe de vitesse compte prendre les choses en main.

## La B de Nicolas Fichot auteure d'une saison solide

Le challenge et l'envie de bien figurer fut palpables durant cette belle saison. L'équipe réserve de l'entente a su se présenter comme une équipe de haut de tableau, témoigne ses nombreux succès cette année cause du travail de ses joueurs et ses encadrants. Une équipe que l'on aimerait voir, la saison prochaine, jouer les trouble-fêtes en D3.



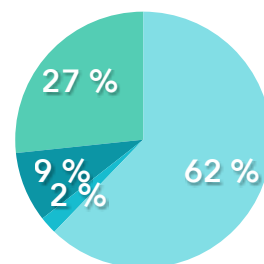
A NOTER : des bruits courent dans les travées de Jean Madec, Serge Delaunay (entre autres...) serait pressenti au poste d'entraîneur la gazette vous en dira davantage en début de saison prochaine.

Une bonne dynamique chez les jeunes la gazette salue l'investissement de Thierry Quemeneur et tous les encadrants pour nos jeunes pousses.

## Une C qui se défend en D4

L'effectif dirigé durant cette année par Laurent Caroff et par Serge Delaunay n'aura pas démerité. Malgré un effectif solidaire mais souvent en sous nombre, la saison a pu se dérouler quasiment sans accrocs et les joueurs se sont fait plaisir. A la gazette on a apprécié investissement de Laurent et sa patte gauche magique.

### DANS LE VISEUR: LES ARRETS DE RENE



- quand il dit "CA VAA"
- Quand il sort
- Sur corner
- sur sa ligne

## LE JEU DE LA BARRE TIENT SON GRAND CHAMPION

La phrase est devenue célèbre ; « qui paye son pack à l'entraîne? » pour les joueurs entraînés tout le long de l'année par el capitain F Henry. Ce désormais fameux et inévitable jeu de la barre moment de convivialité et de partage.

Barre qui est toujours ou presque évitée de justesse par notre cher **Anthony Baron** alias « Arnaud »



« J'ai toujours un pack d'avance avec moi au cas où »

## Une école de Football en plein essor, c'est dynamique et ça nous plaît!

Au sein de l'entente c'est une belle équipe de volontaires passionnés qui se chargent de l'éducation footballistique des jeunes tout au long de l'année. Entraînements plateaux, matchs et tournois rythment la vie du club et de l'école de football. Forte d'un bon nombre d'encadrants motivés, la jeunesse de l'entente est en marche , c'est positif pour le club. Merci à **Thierry Quemeneur** pour son investissement.



A noter une jolie victoire en consolante des U9 cet hiver lors du tournoi de Carantec. Les petits nous on fait vibrer!



**ON ne zappe pas :**

**MOULES FRITES et chants de marins à CARANTEC début Août**

**Alors? on pose avec Christophe Kerbrat?**

## SALUONS LE TRAVAIL DE CHRISTIAN

C'est un homme , que l'on aimerait recruter à la gazette et on ne s'en cache pas. Toujours présent et toujours attentif au détail, Christian Le Drogo effectue un travail de journaliste plus que précieux .

Si tu nous lis, « fine plume » sache que l'on recherche un rédacteur...

**« J'essaie de faire au mieux pour relater la vie du club et les résultats »**



# STATUTS

Association déclarée sous le régime de  
la Loi du 1er Juillet 1901  
et du décret du 16 Août 1901

## **ARTICLE 1 : Constitution et dénomination**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901, ayant pour titre : **Glen et compagnie**

## **ARTICLE 2 : Buts**

Cette association à pour but de permettre l'amélioration du cadre de vie de Glen COMBOT ; enfant polyhandicapé ; et pour apporter aux parents une aides morale, juridique, et financière.

## **ARTICLE 3 : Siège social**

Le siège social est fixé : Kergréach, 29250 Saint Pol de Léon.

## **ARTICLE 4 : Admission**

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts, être agréé par le conseil d'administration et s'acquitter de la cotisation.

## **ARTICLE 5 : Les membres**

Sont membres actifs ceux qui sont a jour de leur cotisation annuelle et qui participent régulièrement aux activités de l'association.

Sont membres bienfaiteurs ceux qui s'acquittent uniquement d'une cotisation annuelle et qui ont fait un don,

Sont membres d'honneur ceux qui rendent ou ont rendu des services importants à l'association. Ce titre est décerné par le conseil d'administration et dispense de cotisation,

## **ARTICLE 6 : Radiation**

La qualité de membre se perd du fait :

De la démission ou de non renouvellement de la cotisation.

De la radiation prononcée par le conseil d'administration pour motifs graves, l'intéressé ayant été invité à faire valoir ses droits à la défense auprès du conseil d'administration.

De la dissolution de l'association.

## **ARTICLE 7 : Les ressources de l'association**

Elles comprennent :

Les cotisations qui sont fixées annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Les produits résultant de ventes ou manifestations diverses.

Les dons manuels.

Les subventions éventuelles.

Toutes autres ressources autorisées par la loi et les règlements.

## **ARTICLE 8 : Le conseil d'administration**

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus élus pour trois ans.

Les membres sont élus par l'assemblée générale et sont rééligibles.

Le conseil d'administration étant renouvelé chaque année par tiers, les deux premières années les membres sortants sont désignés par le sort.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret si au moins un des administrateurs en fait la demande, un bureau composé de :

Un président et s'il y a lieu un vice-président,

Un secrétaire et s'il y a lieu un secrétaire adjoint,

Un trésorier et s'il y a lieu un trésorier adjoint.

En cas de vacance de poste, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

## **ARTICLE 9 : Réunion du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les six mois sur convocation du président ou sur demande de la moitié de ses membres.

La présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le scrutin est secret si un ou plusieurs administrateurs le demandent.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

## **ARTICLE 10 : L'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Au moins quinze jours avant la date fixée, les membres sont convoqués par les soins du secrétaire, L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour au remplacement au scrutin secret, des membres du conseil sortant.

## **ARTICLE 11 : Assemblée générale extraordinaire**

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un membre adhérent de l'association, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Les modalités de convocation sont identiques à l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

## **ARTICLE 12: Règlement intérieur**

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer divers points non précisés dans les statuts, notamment ceux qui ont traités à l'administration interne de l'association.

## **ARTICLE 13: Dissolution**

En cas de dissolution par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif s'il y a lieu sera attribué à une ou plusieurs autres associations poursuivant des buts similaires.

LE SANN Carole

"Lu et approuvé"  
le 01/12/2017



COMBOTTIER Françoise

"Lu et approuvé"  
le 01/12/2017





## GLEN ET COMPAGNIE

Kergréach  
29250 SAINT POL DE LEON  
Association n°W293004264  
SIRET : 838 152 239 00011  
Mail : [glen.and.co@free.fr](mailto:glen.and.co@free.fr)

<https://www.facebook.com/glenetcompagnie/>



Glen est un petit garçon de 7ans qui, depuis sa naissance, souffre de polyhandicap et de crises d'épilepsie. Il ne parle pas et ne marche pas. Son papa Maxime a dû arrêter de travailler pour s'occuper de lui à temps plein.

Ses proches, ont décidé de créer cette association pour subvenir à ses besoins et lui permettre de progresser en apportant une aide morale et financière.

En effet, plus les années passent et plus le matériel et les aménagements nécessaires sont coûteux et de moins en moins remboursés.

Pour récolter des fonds nous organisons des manifestations, et nous avons mis en place une adhésion annuelle à l'association, une cagnotte leetchi, et une collecte de journaux dans différents points de dépôt :

- Leclerc Saint pol de léon
- Kergreac'h à Saint pol de léon
- Traon hir à Plouénan
- Le bar du Laber à Roscoff
- Proxi à Cléder
- Chiquito à Landivisiau
- Ar Ribin à Plouénan

Nous avons d'ors et déjà pu financer l'achat d'un véhicule d'occasion pour Glen. Le prochain investissement est un nouveau fauteuil roulant.

